

REGLEMENT PISCINE

Agriturismo Apparita

Avant d'entrer dans la piscine on est prié de prendre une douche (la douche de la piscine est constamment alimentée en eau chaude par système solaire).

La piscine pour adultes a une profondeur de 1,40 m comme requis par les dispositions imposées par la Région.

LA PISCINE N'EST PAS SURVEILLEE.

La décision ou les modalités d'utilisation de la piscine sont sous la totale responsabilité de chacun.

Il est interdit aux enfants de rester à proximité de la piscine sans la présence des parents ou d'une personne désignée par eux et qui sache nager. De même pour les enfants plus petits qui ont leur piscine séparé, la présence d'un des parents ou autre personne adulte désigné par eux qui puisse surveiller l'enfant pendant sa permanence dans la piscine, est obligatoire.

Les bébés doivent porter un maillot de bain spéciale anti-fuite ou une couche spéciale piscine.

Il est conseillé d'attendre au moins 3 heures entre le repas et le bain.

Il est interdit de porter des aliments sur les bords carrelés de la piscine et aucun objet en verre.

On est prié de ne pas entrer dans l'eau enduit de crème bronzante ou protectrice sans avoir auparavant pris une douche.

Chacun est tenu de se comporter de façon à ne pas créer de dommages et à ne pas déranger les autres personnes présentes.

LES UTILISATEURS DE LA PISCINE ACCEPTENT IMPLICITEMENT DE SE SOUMETTRE AU PRESENT REGLEMENT